

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5065 - Jeudi 19 Février 2026 - Prix : 200 Fc

COUR D'ASSISES :

La peine de mort pour Rafiou et Antois



ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iraledjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m2 - 49€/m2

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m2 - 60€/m2

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m2 - 49€/m2 / -> 2.492m2 - 49€/m2

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :
4.000m2 - 49€/m2

Contact whatsapp : +269 333 21 02



Pharmacie de garde
Pharmacie des Ecoles

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

COMMÉMORATION DU 17 FÉVRIER :

Azali : "Le 26 mai 2029, je céderai la place à un natif d'Anjouan"

En déplacement à Mohéli à l'occasion de la cérémonie commémorative de l'Accord du 17 février 2001, symbole de la réconciliation nationale il y a vingt-cinq ans, le chef de l'État Azali Assoumani a annoncé qu'il transmettra le pouvoir à un natif d'Anjouan au terme de son mandat, le 26 mai 2029. Une déclaration censée rassurer l'opinion quant à son attachement au principe de la tournante et à l'unité nationale.

"La promesse sera respectée. » Le 26 mai 2029, Azali Assoumani, au pouvoir depuis 2016, cédera la place à un natif d'Anjouan. L'annonce a été faite à Mohéli, lors de la cérémonie commémorative de l'accord signé le 17 février 2001, considéré comme l'acte fondateur de la nouvelle architecture institutionnelle de l'Union des Comores au terme de plus de 3 ans de crise séparatiste. Devant les autorités civiles et militaires, notables et hauts fonctionnaires de l'État ainsi que des représentants de la communauté internationale, le chef de l'État a inscrit son intervention dans la conti-

nuité de cet esprit de réconciliation. Il a rappelé que la date du 26 mai constitue également un repère historique majeur dans l'évolution institutionnelle du pays. Selon lui, la stabilité politique et l'équilibre entre les îles demeurent des piliers essentiels de la construction nationale.

« Le 26 mai 2029, je céderai la place à un natif d'Anjouan, s'il plaît à Dieu », a-t-il affirmé. Par cette déclaration, il fixe une échéance claire et publique, réaffirmant son engagement à respecter le principe de la rotation de chacune des îles au sommet de l'État. Le choix de Mohéli pour faire cette annonce n'est pas anodin. C'est sur cette île que, le 17 février 2001, les acteurs politiques comoriens ont scellé un accord destiné à mettre fin aux tensions séparatistes et à refonder le nouvel ensemble comorien. Près d'un quart de siècle plus tard, le chef de l'État a évoqué cet héritage pour souligner la nécessité de préserver l'équilibre issu de cette réconciliation. En rappelant la date du 26 mai 2029, le président inscrit son mandat dans une perspective institutionnelle précise. Il ne s'agit pas d'une déclaration abstraite, mais d'un engagement



Azali à la célébration du 17 février.

inscrit dans le calendrier républicain. L'alternance annoncée au profit d'un natif d'Anjouan s'inscrit dans la logique de partage et de rotation entre les îles, conçue pour garantir la cohésion nationale.

Le chef de l'État a insisté sur la continuité de l'action publique et sur le respect des institutions. Il a présenté la rotation non comme une contrainte, mais comme un mécanisme de stabilité. Selon lui, l'unité nationale repose sur la confiance mutuelle et le respect des engage-

ments pris au nom de la République. La référence à la réconciliation de 2001 confère une portée symbolique particulière à son propos. En célébrant vingt-cinq ans de paix institutionnelle relative, il a rappelé le chemin parcouru depuis les crises qui ont secoué l'archipel. Il a mis en avant la nécessité de consolider ces acquis par des actes concrets, dont le respect de la rotation constitue un élément central. Dans son intervention, le président a également invoqué la dimension spirituelle : « s'il plaît à Dieu »,

ancrant son engagement dans une perspective à la fois politique et morale. Cette formule, couramment employée dans le discours public comorien, souligne l'humilité affichée face à l'avenir.

À Mohéli, en ce 17 février commémoratif, le message est donc double : célébrer la réconciliation nationale et projeter l'avenir institutionnel du pays. En fixant dès maintenant l'échéance du 26 mai 2029, le chef de l'État entend rassurer et affirmer sa volonté de transmettre le pouvoir conformément à l'esprit de l'accord fondateur. Près de vingt-cinq ans après la réconciliation de 2001, l'annonce résonne comme un rappel des engagements pris pour maintenir l'équilibre entre les îles. Elle inscrit l'avenir politique de l'Union des Comores dans la continuité des principes qui ont permis de préserver l'unité nationale. Le discours d'Azali suffira-t-il à calmer les critiques de l'opposition qui continue à douter de ses intentions à 3 ans de la fin de son mandat.

Ibnou M. Abdou

25^E ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD-CADRE DE FOMBONI :**Après participation, le parti SWAUTI tire son bilan**

À l'occasion du 25^e anniversaire de l'Accord-Cadre de Fomboni, le parti SWAUTI a participé, le 17 février 2026, à la commémoration organisée sur invitation officielle de la Présidence de l'Union. Le parti d'opposition a tenu à souligner, à travers une conférence de presse tenue le 18 février dernier, l'importance historique de l'Accord tout en pointant les limites de l'événement.

Dans un communiqué, le SWAUTI explique que sa présence n'était pas un soutien inconditionnel à la trajectoire actuelle. « La participation à cette commémoration était un choix réfléchi et assumé. Nous sommes venus honorer l'histoire, pas cautionner les dérives », précise le communiqué. Le président du parti, Housni Mohamed Abdou a rappelé que l'Accord de Fomboni, signé en 2001, reste un moment fondateur



pour le pays. « Il a permis la sortie de la crise séparatiste déclenchée en 1997, le rétablissement de l'unité nationale sans guerre civile généralisée et la mise en place d'une architecture institutionnelle nouvelle, avec l'autonomie des îles et la présidence tournante », a déclaré le prési-

dent du SWAUTI.

Il a également souligné que la commémoration ne signifie pas une approbation des révisions constitutionnelles de 2009 et 2018, qui ont, selon lui, modifié l'esprit de l'Accord et affaibli certains principes fondateurs. Le SWAUTI, dans

son communiqué, a regretté l'absence de pluralisme politique et la faible participation des forces historiques de la crise, y compris des médiateurs, personnalités religieuses et acteurs sociaux. « Une commémoration nationale exige l'inclusion de toutes les sensibilités », poursuit le communiqué.

Le communiqué critique également la tonalité partisane de l'événement et le rôle insuffisant accordé à Mohéli, île où l'Accord a été signé. « La commémoration doit d'abord appartenir au territoire qui l'a portée », souligne le texte. Housni Mohamed Abdou a par ailleurs insisté sur la nécessité d'une mémoire complète et pédagogique pour les jeunes générations, afin que celles-ci comprennent les causes profondes du séparatisme et les étapes du processus de paix. « Une mémoire sans analyse affaiblit la compréhension nationale », a-t-il déclaré. Le SWAUTI a condamné la

stigmatisation collective des Anjouanais et l'atmosphère sécuritaire tendue observée lors de la commémoration. « Si le climat du 17 février 2001 avait été celui d'hier, l'Accord n'aurait peut-être jamais été signé », a averti Housni Mohamed Abdou.

Le parti a formulé plusieurs propositions pour les commémorations futures et la consolidation de la mémoire nationale, notamment la création d'une Commission Nationale de Réconciliation et d'une loi mémorielle visant à reconnaître officiellement les faits historiques et à transmettre une mémoire apaisée aux générations futures. « La mémoire nationale ne doit ni être instrumentalisée, ni effacée. Elle doit être partagée, assumée, documentée et enseignée », conclut le communiqué du SWAUTI.

Mohamed Ali Nasra

FOYER AOULAD EL COMORES FERMÉ :

L'opposition contourne l'interdit

Les portes du foyer Aoulad El Comores fermées à l'opposition sur ordre du pouvoir et Selemani menacé d'emprisonnement, l'opposition a opté pour une déclaration de presse tenue au Select le même jour pour dénoncer le comportement du régime en place.

Après avoir été empêchée de célébrer le 17 février au foyer Aoulad El Comores de Moroni, l'opposition s'est repliée au New Select pour faire une déclaration à la presse, le même jour. Cette

rencontre a permis aux ténors de l'opposition de dénoncer un régime qu'ils qualifient de dictatorial, et qui, selon eux, bafoue le respect de la Constitution. C'est en tout cas la conviction de son porte parole Ibrahim Abdourazak alias Razida, qui a rappelé : « Ce 17 février est une date significative dans l'histoire politique de notre pays. Les accords de Fomboni, signés en février 2001, ont permis au pays de progresser sur de nouvelles bases politiques. Seulement, celui qui prétend respecter ces accords est le premier

à les piétiner. L'histoire le tiendra coupable. »

Et de préciser : « L'ancien président des Comores, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, n'a pas piétiné les accords, car à l'époque, le pouvoir des présidents des îles s'exerçait sans entrave à celui du président de la République. Il fallait à tout prix envisager une autre alternative pour sauver l'unité nationale. Mais c'est le président Azali Assoumani qui dénigre les accords de Fomboni, sous prétexte de les respecter. » Toutefois, le conférencier a reconnu

: « Le fait de considérer cette date comme le 6 juillet est déjà une très bonne chose. »

Présent à la rencontre, l'ancien ministre de l'Intérieur Mohamed Daoudou alias Kiki a exprimé son émoi d'avoir été empêché de prendre l'avion avec Mouigni Baraka pour Mohéli, même après avoir payé leurs billets : « Nous avons voulu participer à la célébration à Mohéli, mais la compagnie Royal Air a reçu l'ordre de ne pas nous embarquer. Notre motivation était d'avoir un face-à-face politique

avec les gouvernants. Mais nous avons compris leur manœuvre, d'autant que l'armée nationale a été dépêchée dans l'île de Djoumbe Fatima pour semer la terreur. Nous devons nous engager sans relâche en vue de l'avènement d'un État de droit. » Pour l'ancien gouverneur Mouigni Baraka Saïd Soilihi, les forces vives de l'opposition doivent renforcer la lutte contre le mensonge et la manipulation politique incarnés par le régime en place.

Kamal Gamal

COUR D’ASSISES :

La peine de mort pour Rafiou Issa et Antoisi Ahamada

La cour d’assises de Moroni a déclaré, le mardi 17 février dernier, Rafiou Issa et Antoisi Ahamada coupables de l’assassinat de Youssouf Ali, un jeune originaire de Ndrouani, retrouvé mort sous un arbre à pain dans la nuit du 8 juin 2025. Les deux accusés ont pris la fuite vers Mayotte, tandis que d’autres membres du groupe impliqué ont été condamnés à des peines de prison. Le crime serait lié à un conflit ancien entre jeunes de Ndrouani et de Moindzaza.

La cour d’assises de Moroni a rendu son verdict mardi dans l’affaire qui a choqué la ville de Ndrouani. Rafiou Issa et Antoisi Ahamada ont été reconnus coupables d’assassinat et condamnés à la peine de mort. Le drame remonte à la nuit du 8 juin 2025, lorsque Youssouf Ali a été retrouvé agonisant sous un arbre à pain, à quelques

mètres de son domicile. Sur les lieux du crime, les enquêteurs ont découvert un t-shirt blanc sans manches couvert de sang, une casquette verte, un pneu et un couteau. La présidente de la cour, Ali Thanay Tasmine, a conduit l’audience dans le calme et le respect des procédures. Parmi les vingt accusés, dix comparaissaient libres et ont tous été acquittés. Les huit autres étaient en détention depuis juin 2025 et poursuivis pour association de malfaiteurs, à l’exception de Rafiou et Antoisi, poursuivis pour assassinat, et de Moulhad Djanafar, poursuivi pour complicité d’assassinat et association de malfaiteurs. La cour d’assises a prononcé des peines sévères pour les différents accusés. Rafiou Issa et Antoisi Ahamada ont été reconnus coupables d’assassinat et condamnés à la peine de mort. Moulhad Djanafar et Rafayel Sabena ont été déclarés coupables d’association de malfai-

teurs et condamnés à sept ans de prison ferme, tandis que Nadjidou Ali a écopé de deux ans de prison. D’autres accusés, dont Nassuf Ali, Bacari Ali, Nasser Ali, Maoulida Saïd et Anfane Moulard, ont été reconnus coupables d’association de malfaiteurs et condamnés à quatre ans de prison ferme. Les dix autres accusés ont été acquittés. La présidente de la cour d’assises a également ordonné le versement de trente millions de francs comoriens pour dommages et intérêts et trois millions pour obligation de plaider. Le procureur général a souligné la gravité de l’affaire et précisé que les principaux coupables s’étaient réfugiés à Mayotte, exigeant l’émission d’un mandat d’arrêt à leur encontre. Les accusés ont admis faire partie d’un groupe WhatsApp intitulé « wudzima wa Moindzaza », utilisé pour organiser des réunions visant à se venger d’un jeune de Ndrouani, à la suite d’un conflit

ancien. Des messages en langue maternelle, considérés comme preuves, ont été lus devant la cour et démontraient la préméditation du crime. Selon le témoignage de Bacari Hamadi M’Lazindrou : « Le cœur du défunt a cessé de battre sur la route de M’dé, à Mdoi M’bé, dans le véhicule vers El-Maarouf. Le défunt a reçu deux coups très violents : un sur la tête, causant la perte de ses dents et la déchirure du profil droit du visage, et un second avec un fer près du thorax. » Les avocats de la partie civile, Me Soilahouddine Soule et Me Saïd Issa Mdahouma, ont insisté sur la « gravité criminelle » et la préméditation du meurtre. « Toute personne qui pense que 80 millions est une somme importante et pourrait nous ramener la vie de Youssouf Ali, ils se trompent », ont-ils déclaré. Le procureur général a dénoncé la « sauvagerie criminelle » et la gravité des blessures, rappelant : «

Youssouf Ali est mort et enterré ; le parquet n’a pas de client ». Il avait requis la peine de mort pour Rafiou, Antoisi et Moulhad Djanafar, et 15 ans de prison ferme pour les autres accusés. Les avocats de la défense ont souligné l’absence de participation de leurs clients aux réunions et dans le groupe WhatsApp. Me Mze Soilihi Kaambi, défenseur d’Omar Djoumoi, a mis en avant la personnalité de son client et son absence de lien avec l’affaire. Les avocats de Moulhad Djanafar ont demandé une descente sur les lieux du crime pour constater la distance entre le lieu de l’agression et l’endroit où se trouvait leur client, demande qui a été rejetée. Des larmes ont suivi la lecture du verdict, témoignant de l’émotion suscitée par cette affaire tragique dans la ville de Ndrouani.

El-Aniou Fatima

FOIRE AGRICOLE :

Des produits de qualité à prix réduits pour le mois sacré

Comme à chaque début du mois sacré de Ramadan, le ministre de l’Agriculture, sous la coordination de la Direction de la stratégie agricole, a ouvert la foire agricole spéciale Ramadan, hier mercredi 18 février, au Rotary Club. Dans un souci d’accompagner la population durant ce mois sacré, le ministère de l’Agriculture met à disposition des produits de bonne qualité et à moindre coût.

C’est devant une foule nombreuse que la foire a ouvert ses portes, sous la conduite des techniciens du ministère de l’Agriculture. « Comme chaque année, sous la supervision du ministre Daniel Bandar, nous organisons cette foire pour permettre à la population de bénéficier de bons produits à moindre coût », a déclaré Ahamada Djoubeyri, secrétaire général adjoint du ministère de l’Agriculture. Ce dernier a également précisé les prix fixés en concertation avec les agriculteurs des différents CRDE (Centres régionaux de développement écono-

mique) : « Nous sommes mis d’accord sur les prix des denrées. La banane est fixée à 650 francs le kilo, la patate douce et le manioc à 700 francs le kilo. Le lait est à 1875 francs le litre et demi, la tomate à

1200 francs le kilo, le taro rouge à 1500 francs, et la pastèque à 750 francs le kilogramme. » Concernant les lieux de vente, plusieurs sites ont été retenus pour être plus proches de la population et

éviter que celle-ci ne soit obligée de se déplacer jusqu’à la capitale. « Nous avons programmé, durant la première décade du mois, sept jours de marché à Moroni et à Mitsamihuli. À Mitsoudjé, ce sera tous les dimanches. Pour les îles, nous procéderons à l’ouverture de la foire à Mwali ce jeudi, en collaboration avec l’association Mayendeleo, tandis qu’à Ndzuani, ce sera autour du quatrième jour du mois de Ramadan. » Outre le secrétaire général adjoint du ministère, la cérémonie d’ouverture de la foire a été honorée par la présence des différents directeurs des CRDE de Ngazidja, du directeur de la

Stratégie agricole (DSA), le Dr Fouad Mohamed Youssouf, ainsi que de la déléguée chargée de la production au niveau du gouvernorat de Ngazidja. Cette initiative gouvernementale témoigne de la volonté des autorités d’accompagner la population durant le mois sacré de Ramadan, en facilitant l’accès aux denrées de première nécessité. Elle s’inscrit dans une démarche de solidarité visant à permettre à chacun d’accomplir son devoir religieux dans des conditions dignes, notamment en disposant du nécessaire pour la rupture du jeûne.

Imtiyaz



Prix des produits :	
Patate douce :	700fc par Kg
Manioc :	700fc Kg
Banane :	650fc Kg
Taro blanc :	750fc Kg
Taro rouge :	1500 Kg
Tomate :	1200 fc Kg
Pastèque :	750fc Kg
Pomme de terre :	1250Fc Kg

Poivron :	1750fc Kg
Gingembre :	1500fc Kg
Grenadelle :	650fc Kg
Carotte :	1250 Kg
Lait(vache) :	1875fc litre
Thon :	1250 fc Kg
Pwêré :	1000fc Kg
Poisson rouge :	2500 fc Kg

TRANSPORT AÉRIEN

À quand les travaux de reconstruction de l’aéroport ?

Cela fera déjà un an que la société émirati Terminals Holding, dénommée Terminal Airport Management (TAM), a pris en charge la gestion de l’aéroport international Moroni Prince Saïd Ibrahim. Depuis, aucun progrès ni changement notable n’a été constaté. À part le licenciement de certaines d’employés, l’aéroport reste dans le même état de décrépitude.

Depuis le 12 février 2025, date de la prise de gestion officielle par émirati

Terminals Holding à travers TAM, beaucoup espéraient une amélioration de l’image et des infrastructures de l’aéroport international. Hélas, jusqu’au jour d’aujourd’hui, aucun chantier de reconstruction n’a été lancé. Une situation qui suscite des doutes au sein de l’opinion et alimente les critiques envers la société gestionnaire et surtout le gouvernement. Beaucoup d’observateurs disent avoir perdu confiance et craignent que l’aéroport n’ait été confié à une société sérieuse. « C’est incompréhensible. Depuis leur arrivée, aucun progrès, aucun

changement. L’aéroport est resté le même. Nous pensions voir des améliorations, de nouvelles installations, mais rien n’a été fait. Au contraire, ils se contentent de gérer les recettes. Pendant ce temps, la direction a suspendu des employés. Ceux qui restent sont moins nombreux pour assurer le travail. Les conditions sont difficiles, nos salaires ont été réduits de moitié alors que la charge de travail a augmenté », déplore un agent de l’aéroport, sous le sceau de l’anonymat. Un autre employé partage le même sentiment : « Quand on m’a

annoncé que l’aéroport serait confié à une société émiratie, je me suis réjoui. Je pensais que nous allions enfin avoir un grand aéroport international digne de ce nom. Mais presque un an après, aucun chantier n’a été lancé. Cela soulève des interrogations sur le sérieux de cette société. Beaucoup commencent à douter ». En effet, force est de constater que l’aéroport n’a pas évolué d’un iota. Au contraire, certains services se sont même dégradés. L’été dernier, les voyageurs ont beaucoup souffert : des bagages laissés à même le sol en plein air, un

tapis roulant en panne, et un personnel insuffisant pour assister correctement les passagers. Face à cette situation, de nombreuses voix s’élèvent pour demander au gouvernement de réagir afin que la société gestionnaire entame enfin les travaux de reconstruction et de modernisation de l’aéroport international, infrastructure stratégique pour le pays.

Nassuf Ben Amad

1ER COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET WAMANGA WA KOMOR :

Des initiatives innovantes pour les entrepreneurs de la diaspora

Le lancement du premier comité de pilotage annuel du programme Wamanga Wa Komor s'est tenu le jeudi 12 février 2026 à Moroni. Un projet mis en œuvre par Expertise France depuis 2024 et qui vise à mobiliser la diaspora comorienne autour du développement durable, dans les secteurs de l'économie verte et bleue.

Ce comité de pilotage a réuni des représentants institutionnels, des entrepreneurs, des opérateurs financiers et des organisations de la société civile. « Le projet Wamanga Wa Komor vise à renforcer la structuration et la contribution des organisations de la diaspora comorienne au développement local du pays », a déclaré le chef de bureau de l'Union européenne aux Comores, Evangelidis Ioannis Pavlos, dans son discours d'ouverture en tant que coprésident. « Le but d'aujourd'hui est de rendre compte des avancées mises en œuvre jusqu'à présent, de prendre des décisions et de valider la planification budgétaire de l'année 2026 », a-t-il ajouté. Les échanges ont mis en évidence plusieurs défis majeurs, à savoir la nécessité d'adapter les offres de financement aux réalités et contraintes des entrepreneurs de la diaspora, l'importance de valoriser les initiatives locales

dans des secteurs porteurs tels que le tourisme durable et l'économie insulaire, ainsi que l'urgence de pérenniser les dispositifs de mobilisation des experts comoriens établis à l'étranger, afin de renforcer durablement la contribution de la diaspora au développement socio-économique des Comores. Financé par l'UE à hauteur de près de 4 millions d'euros, le projet porté par Expertise France et Initiative Développement (ID), en partenariat avec le commissariat chargé de la diaspora, vise à renforcer l'attractivité de l'écosystème entrepreneurial comorien en mobilisant les ressources et les expertises de la diaspora vers des projets structurants aux Comores, pour une mise en œuvre prévue entre 2024 et 2027. « À travers le programme Wamanga Wa Komor, le commissariat à la diaspora s'engage à canaliser les compétences, les ressources et les initiatives de nos compatriotes vers des projets structurants dans l'économie verte et bleue », nous confie le commissaire à la diaspora, Dr Issa Abdoussalam. Durant les échanges, parmi les trois axes prioritaires du programme, des orientations pour soutenir les entrepreneurs, en particulier les jeunes et les femmes, grâce à un accompagnement technique et financier, ont été illustrées par des



résultats concrets obtenus durant l'année 2025. On peut citer la tenue de 14 ateliers de diagnostic auprès des structures d'appui à l'entrepreneuriat (ANPI, CCIA), l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités dans les secteurs verts et bleus, le lancement d'une étude de profila-

ge de la diaspora comorienne dans l'océan Indien confiée au cabinet Data Consulting KM, ainsi que l'organisation de rencontres multi-acteurs lors du forum international Emerging Valley ou de la Journée de la Diaspora à Dakar. En mettant les jeunes, les femmes et les talents

de la diaspora au centre du programme Wamanga Wa Komor, les parties prenantes entendent transformer les compétences et les ressources comoriennes de la diaspora en véritables moteurs de développement.

Aticki Ahmed Ismael

ÉDUCATION :

Nioumachoi célèbre la Francophonie à travers une opération innovante

Le Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) de Nioumachoi a organisé une activité pédagogique originale autour de la langue française pour les élèves du collège de Nioumachoi, le 14 février 2026 dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie. Cette initiative, intitulée « Dis-moi dix mots d'un monde avenir », s'est tenue au CLAC de Nioumachoi et avait pour objectif de sensibiliser les jeunes à la richesse du français à travers lecture, outils numériques et expression orale.

À l'occasion de cette célébration, initiée par l'Organisation internationale de la Francophonie, le CLAC de Nioumachoi a lancé une opération combinant pédagogie et technologie. L'activité a réuni dix groupes composés chacun de six élèves du niveau collège de l'école communautaire de Nioumachoi. Grâce à un tirage au sort, chaque groupe s'est vu attribuer un mot à explorer. Les élèves ont mené leurs recherches à l'aide de dictionnaires, d'ordinateurs et de tablettes, mêlant méthodes traditionnelles et outils numé-

riques. Chaque équipe a ensuite désigné un rapporteur chargé de présenter le fruit de leur travail devant l'assistance. Un concours de discours a animé la salle, suscitant enthousiasme et fierté chez les participants. Une deuxième rencontre est déjà prévue le 28 février 2026 à 10 heures, toujours au CLAC, autour d'une nouvelle animation intitulée « Concours de découvertes ». Pour les organisateurs, cette initiative revêt une importance particulière. Elle permet aux élèves d'élargir leur vocabulaire, d'affiner leur compréhension des mots et de déve-

lopper leur esprit critique, dans un contexte où le numérique occupe désormais une place centrale dans l'apprentissage. Alhalikou Bouchra, participante, s'est dit satisfaite de la méthode employée. « Nous sommes contents de la méthode utilisée par nos animateurs pour la recherche des dix mots de la Francophonie. Nous avons combiné le numérique et les dictionnaires, et le travail en groupe nous a permis d'échanger davantage entre nous. C'est une très bonne chose. », a-t-il dit. De son côté, Assane Nassoro Abdou, animateur référent du

CLAC de Nioumachoi, a salué l'appui des partenaires. « Je remercie l'Organisation internationale de la Francophonie pour ce programme de lecture publique aux Comores, sans oublier notre doyen Ben Yname Bacar, qui ne cesse de nous soutenir dans la réalisation de nos activités. » À travers cette opération, le CLAC de Nioumachoi confirme son engagement en faveur de la promotion de la langue française et du développement culturel des jeunes de la région.

Riwad



La francophonie au CLAC de Nioumachoi.

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
Toufè Maecha
Rédaction
Mohamed Youssouf
Sanaa Chouzour
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad

A Bardraoui
Mohamed Ali Nasra
Stagiaires
Abdillahi Hamdi Rahilie
El-Aniou Fatima
Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

CHAMPIONNAT NGAZIDJA :

Atomic Ngome s'affirme, Djabal FC se relance

La quatorzième journée du championnat de l'élite de Ngazidja s'est jouée le mardi 17 février dernier. Cette journée a également marqué la dernière rencontre avant une pause d'un peu plus d'un mois, en raison du mois sacré de Ramadan. Les joueurs devront donc ranger à nouveau leurs crampons jusqu'à la reprise.

Cette journée, riche en enseignements, a consacré Atomic Ngome comme nouveau leader et confirmé l'état de forme de Djabal FC. En s'imposant à domicile contre un concurrent direct, Atomic Ngome confirme ses ambitions pour cette saison. La victoire (1-0) obtenue face à Volcan Club de Moroni permet au club de Ntsudjini de rester en tête du championnat régional, devançant de deux points l'Union Sportive de Zilimadju, qui totalise 27 points. Présents dans trois compétitions (Coupe des Comores, Coupe de la Ligue et Championnat), les hommes de Zainoudine Msoili affichent une courbe ascendante qui pourrait les

mener à un triplé historique au niveau de la ligue régionale de football de Ngazidja. Volcan Club, de son côté, régresse à la troisième place (+24 points) et voit déjà Elan Club de Mitsudje (+21 points) se rapprocher. Djabal Club d'Ikoni progresse également après une première partie de saison compliquée, où le club se trouvait au bord du précipice. De retour dans son stade mythique de Zikumbini, le club de Bambao ya Mbwani a enchaîné deux victoires depuis la fin du Mercato. Opposé au voisin Mwanzaza Ya Mbwani (Angelus), Djabal s'est imposé sur la plus petite marge (0-1), maintenant l'espoir d'une fin de championnat où tout reste possible. Relégué à 10 points du leader (+19 points), Djabal FC aura du mal à recoller au trio de tête, mais avec un championnat de Ngazidja souvent décidé lors des dernières journées, rien n'est encore joué. De son côté, Union Sportive de Zilimadju s'est bien relancée après le contretemps de la treizième journée contre FC Male (1-1). Au stade de Moroni, les doubles champions



Atomic Ngome.

des Comores ont infligé un cinglant 5-0 à l'Union Sportive de Mbeni. L'attaquant Soule, auteur d'un doublé, conforte sa place de meilleur buteur du championnat avec 10 buts en 12 matchs. Humiliée par ce revers, l'USM

reste à la dernière place du classement avec seulement 8 points. FC Male a créé la surprise de la journée en s'imposant 2-0 à l'extérieur contre FC Hantsindzi, quittant ainsi la dernière place mais restant dans la zone rouge avec 11 points, à éga-

lité avec Alizé Fort, dixième après une défaite 0-2 contre Étoile des Comores de Nyumadzaha ya Bambao.

Imtiyaz

LIBRE OPINION

Union-Paix-Solidarité

Vingt-cinq ans après la fin de la tentative de sécession, il est regrettable de constater que certains de nos compatriotes semblent, de manière inconsciente, vouloir revivre les événements douloureux de la période d'août 1997. Ce contexte particulier, marqué par la proximité de la date du 17 février, ravive chez quelques membres du gouvernement comorien ainsi qu'au sein d'une faction de l'opposition, des velléités séparatistes. Ce phénomène met en lumière la fragilité persistante de notre cohésion nationale et rappelle l'importance de rester vigilant face aux divisions qui pourraient compromettre l'unité conquise au prix de tant d'efforts et de sacrifices. Le 17 février 2001, à Fomboni Mohéli, après plusieurs tentatives de réconciliation, le gouvernement comorien de l'époque, accompagné des partis politiques qui le soutenaient, d'une part, et des partis de l'opposition ainsi que des représentants des îles, d'autre part, se sont réunis pour signer un accord cadre dit « de réconciliation nationale » sous l'égide de la communauté internationale, comprenant l'Union Africaine, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation Internationale de la

Francophonie et la Ligue des États Arabes. Cet accord a mis fin au conflit sécessionniste, enterré la République Fédérale Islamique des Comores et a donné naissance à un Nouvel Ensemble Comorien. A l'approche de la date du 17 février, le gouvernement comorien cherche à s'approprier cette date historique, tandis que certains opposants veulent l'accaparer pour imposer leur existence. Pourtant, le 17 février 2001 demeure une date commémorative qui a rassemblé, à Mohéli dans la ville de Fomboni, tous les acteurs comoriens – politiques et membres de la société civile – pour sceller la volonté du peuple des trois îles à vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. La date du 17 février n'est ni une propriété privée, ni la victoire d'un groupe sur un autre. Dans cette lutte fratricide qui a précédé le 17 février 2001, seul le peuple comorien des trois îles est sorti vainqueur. Nos populations souhaitent enterrer définitivement les appartenances insulaires, tout en reconnaissant la réalité géographique de notre pays. Les trois îles veulent avancer ensemble, chacune étant libre de réaliser ses aspirations en promouvant son développement socio-économique de façon autonome.

Le parti Ulezi appelle à nouveau à un dialogue inter-comorien à l'occasion du 25ème anniversaire de la réconciliation nationale. Il est urgent de procé-

der à un bilan exhaustif du système de la tournante entre les îles et de leur autonomie. Les Comoriens des trois îles refusent toute nouvelle tentative

de sécession et aspirent à une union sacrée, fondée sur la justice sociale et la stabilité politique.

Parti Ulezi

AVIS DE PUBLICATION



Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux Comores informe le public qu'il a lancé un appel d'offres pour le recrutement des sociétés de sécurité et gardiennage de la Maison des Nations Unies et des résidences du personnel international des Nations Unies en fonction aux Comores, dans le cadre d'un accord à long terme (LTA).

L'intégralité de la publication ainsi que les termes de référence en français sont accessibles à travers les liens ci-après :

- UNGM
<https://www.ungm.org/Public/Notice/290797>
- PROCUREMENT NOTICES
https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=42750

Le dossier complet ainsi que les instructions y afférentes peuvent être téléchargés suivant les liens de publication ci-dessus. Toutes les demandes d'informations doivent être envoyées à l'adresse de messagerie : achats.km@undp.org

Une visite du site et une conférence préparatoire seront organisées le 17 février 2026 à 10h15 à la mai-

son des Nations Unies sise à Hamramba-Moroni. Toutes les entreprises intéressées doivent confirmer par courriel (achats.km@undp.org) leur participation à la conférence préparatoire. Adresse de dépôt des offres en ligne uniquement : Les offres peuvent être soumises uniquement en ligne par le système Quantum du PNUD à travers le lien suivant : https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation_dlink.cfm?nego_id=42750 puis rechercher la négociation en utilisant le numéro de référence : UNDP-COM-00201 avec votre propre mot de passe au plus tard : à la date et à l'heure indiquée dans le système. • Référence du dossier dans Quantum : UNDP-COM-00201 • BU : COM10 Veuillez-vous inscrire à l'appel d'offres pour recevoir les modifications ou les mises à jour y relatif. Si vous n'êtes pas encore enregistré dans le système, vous pourrez le faire et suivre les instructions de l'enregistrement étape par étape comme spécifié dans le guide téléchargé dans la plateforme via le lien suivant : <https://estm.fa.em2.oraclecloud.com/fscmUI/redwood/supplier-registration/register-supplier/register-supplier-verification>



FOIR XPO

BÉNÉFICIAIRES PROJET MAYENDELEYO

19 > 21 FÉVRIER 2026

PLACE DE L'INDÉPENDANCE
FOMBONI - MWALI



LA FOIRE DU PFSS « MAYENDELEYO YA UMDJA »

Emplois, Agriculture • Commerce • Artisanat • Digitalisation

Des parcours inspirants. Des jeunes et des femmes autonomisés grâce à l'auto-entrepreneuriat, à la formation et à la création d'emplois. Des ménages plus résilients. Venez découvrir des réussites qui transforment durablement nos communautés.

Du **19 au 22 février 2026 à Fomboni – Mwali**, le Gouvernement de l'Union des Comores, à travers le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, avec l'appui de la Banque mondiale, organise la Foire agricole, commerciale et artisanale du Projet FSS-RRC – Mayendeleyo ya Umodja.

Au programme : réalisation et création d'emplois, exposition-vente de produits locaux, témoignages de réussite, innovations numériques, digitalisation du projet, ciblage et renforcement du capital humain.

Plus de 40 000 ménages vulnérables ont déjà renforcé leur résilience et développé des activités génératrices de revenus durables.

Venez découvrir des réussites qui transforment durablement nos communautés.

**Renforcer la résilience des ménages pauvres et vulnérables affectés
par les effets des crises multiples**